

Encadré 4

« L'orientation active à l'Université de Strasbourg : Mise en place, enjeux et limites »

Jacqueline Igersheim

Vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle, Université de Strasbourg

Magali Schaffner

Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, Responsable du Service lycéens, Espace Avenir, Université de Strasbourg

Le 10 août 2007 paraît la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). L'article 20 de cette loi dit que « tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix sous réserve d'avoir (...) sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement (...) établi en concertation avec les lycées ». C'est la naissance du portail unique de préinscription en ligne www.admission-postbac.fr et, avec lui, de la procédure d'orientation active. Chaque personne souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur doit passer par ce portail et peut, à travers lui, avoir accès à toutes les informations nécessaires sur les filières et également à un conseil de l'université (enseignants, responsables de filières, chargés d'orientation et d'insertion professionnelle...) sur l'adéquation entre son dossier, son projet et la filière d'études choisie.

En 2008, la préinscription sur le portail unique est généralisée et devient obligatoire. Au même moment, Valérie Pécresse annonce le Plan pour la réussite en licence dont l'objectif est la réduction du taux d'échec en première année de Licence. L'orientation active devient alors la première étape de ce plan et, à l'Université de Strasbourg, elle s'ajoute à un ensemble d'actions mises en place à destination des lycéens.

À travers cet exposé, nous proposons d'explorer la mise en place de la procédure d'orientation active à l'Université de Strasbourg, d'en repérer des avantages et des limites puis de proposer des pistes d'amélioration. En effet, la procédure est encore jeune et des changements sont à venir.

Le portail www.admission-postbac.fr et l'orientation active

Le portail unique www.admission-postbac.fr

Actuellement, le portail unique de préinscription aux études supérieures répertorie la grande majorité des formations post-bac existantes dans le public et dans le privé sous contrat. Chaque « candidat » souhaitant intégrer une formation de l'enseignement supérieur peut formuler des vœux sur le portail (du 20 janvier au 20 mars). Dans un deuxième temps, il les classe par ordre de préférence (du 20 janvier au 4 juin). Trois phases de tri et de sélection des vœux ont ensuite lieu et le « candidat » obtient une réponse sur le portail concernant son admission dans la filière.

En 2008, la préinscription est devenue obligatoire et la sélection en BTS, DUT et dans la plupart des écoles préparatoires, s'effectue à travers ce portail. Il est donc un outil de gestion des candidatures.

Une autre mission de ce portail consiste à favoriser des échanges d'informations entre les futurs étudiants et les établissements de l'enseignement supérieur. Il regroupe ou rend plus accessibles les informations déposées par les établissements sur les filières de formation et il est le support de la procédure d'orientation active.

La procédure d'orientation active

On parle de procédure d'orientation active pour les filières de licence non sélectives¹, une procédure qui intervient une fois que les « candidats » ont rempli leur dossier virtuel et émis des vœux. Chaque dossier contient des éléments sur la scolarité des « candidats », un petit texte sur leur projet professionnel et pour les lycéens il est assorti de l'avis du conseil de classe. Il existe deux variantes de la procédure d'orientation active : l'orientation active pour tous et l'orientation active sollicitée. L'orientation active pour tous consiste, comme son nom l'évoque, à donner systématiquement un avis d'orientation à toutes les personnes ayant émis un vœu pour une filière donnée. L'orientation active sollicitée, quant à elle, consiste à donner un avis d'orientation uniquement aux personnes le demandant.

Quatre types d'avis peuvent être donnés à travers le portail unique :

A : Avis très positif, la personne est encouragée à s'inscrire

B : Avis avec recommandations, on attire l'attention de la personne sur les exigences de la filière choisie et sur les difficultés qu'elle pourrait rencontrer

C : Des réserves et une préconisation d'une autre orientation

I : Dossier incomplet

Pour l'émission des avis, une commission est formée pour chaque filière.

¹ Cette réflexion ne porte que sur ces filières. Cependant, il faut savoir que de nombreuses filières sélectives, notamment les DUT, donnent souvent aux candidats qu'ils reçoivent en entretien de sélection des conseils quant à leur orientation.

Elle détermine les critères de choix des avis (notes, avis du conseil de classe, adéquation entre le projet et la filière choisie...). L'université peut aussi proposer aux « candidats » des rendez-vous avec des enseignants ou des étudiants avancés dans leur cursus.

L'avis de l'université est purement indicatif et l'étudiant reste libre de son choix final.

L'orientation active à l'Université de Strasbourg

Une procédure ancrée dans un programme d'aide à l'orientation

Depuis de nombreuses années, l'Université de Strasbourg s'intéresse à ses futurs étudiants et souhaite leur permettre d'effectuer un choix de filière averti. C'est pourquoi elle déroule annuellement, en partenariat avec l'Université de Haute-Alsace et le Rectorat d'Alsace, un programme d'actions visant à faire découvrir aux lycéens les filières universitaires et les perspectives professionnelles associées. La procédure d'orientation active à l'Université de Strasbourg peut être considérée comme une quatrième étape de ce programme s'échelonnant dans le temps de la manière suivante :

1^{ère} étape : de novembre à janvier

Des étudiants et des enseignants vont dans les lycées, pour faire découvrir les filières universitaires aux élèves.

Objectifs : Présenter l'organisation des études universitaires et la diversité des filières, préciser les perspectives professionnelles qu'elles offrent. Informer sur les connaissances et compétences requises pour réussir un parcours de formation à l'université. Permettre au lycéen de confronter l'image qu'il se fait des filières aux expériences vécues d'étudiants et d'enseignants.

Organisation : Début octobre 2009, les universités proposent aux établissements d'enseignement secondaire leur offre d'intervention, construite en deux temps :

Une séance plénière de présentation générale de l'université, destinée à tous les lycéens

Des ateliers permettant aux lycéens de dialoguer avec des étudiants ou des enseignants des filières représentées.

Les universités proposent également aux établissements qui le souhaitent d'organiser, parallèlement aux ateliers, une séance d'information à l'attention des professeurs avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.

2^{ème} étape : de fin janvier à début février

Unité de temps et de lieu, pour permettre aux lycéens d'explorer, d'élargir leurs perspectives ou d'approfondir leur réflexion, selon leur niveau : les forums d'information et d'orientation

Objectifs : Permettre au lycéen de découvrir et d'explorer les différentes filières de l'enseignement supérieur (en classe de 1^{ère}), d'approfondir sa connaissance des filières post-bac pour préciser son projet (en classe de terminale).

Faciliter ses démarches en lui donnant l'occasion de rencontrer, en un seul lieu et un seul jour, les représentants de toutes les filières qui l'intéressent. Privilégier le dialogue et le contact direct avec des représentants (enseignants et étudiants) des filières concernées.

Enfin, offrir au lycéen l'occasion de découvrir des formations auxquelles il n'aurait peut-être jamais pensé, d'élargir son champ de prospection, de s'ouvrir.

Organisation : Deux grandes manifestations rassemblant la quasi-totalité de l'offre de formation post-bac en Alsace :

- La Journée des Carrières à Mulhouse
- Les Journées des Universités et des formations post-baccalauréat (JU).

3^{ème} étape : mars

Des lycéens à l'université pour découvrir in situ les lieux d'enseignement et les formations et conforter leur choix d'orientation : les portes ouvertes des Universités

Objectifs : Ouvrir l'université aux lycéens et à leurs familles. Permettre au lycéen qui envisage d'étudier à l'université de découvrir les lieux d'enseignement et les campus, de visiter le cadre de ses futures études et de repérer tous les services et lieux utiles. Donner aux personnes l'occasion d'expérimenter leur future vie d'étudiant et de préparer les aspects pratiques de la rentrée.

L'orientation active restera encore cette année universitaire 2010-2011 la quatrième étape de ce programme. Cependant, des changements dans le calendrier des actions sont prévus pour la rentrée 2011-2012.

Mise en place de la procédure d'orientation active à l'Université de Strasbourg

Depuis la première mise en place de la procédure en 2008, l'Université de Strasbourg laisse chaque composante libre dans son choix entre orientation active pour tous et orientation active sollicitée. De même, chaque composante propose des entretiens aux « candidats » qu'elle aura repérés. Les avis d'orientation sont donnés entre février et juin et les entretiens réalisés entre février et septembre. Pour l'émission des avis, dans chaque filière, une commission est formée. Son rôle est de définir les critères d'émission des avis. Ceci permet aux différents enseignants qui donneront des avis d'avoir une ligne directrice même s'il est toujours nécessaire d'entrer dans le détail de chaque dossier.

En ce qui concerne les entretiens, il arrive fréquemment que les composantes conseillent aux candidats à une filière universitaire de se rendre à la Journée des Universités et des formations post-bac ou à la Journée Portes Ouvertes pour rencontrer des enseignants et des étudiants.

L'orientation active en chiffres

L'Université de Strasbourg a collecté un total de 18 952 dossiers en 2010, toutes formations confondues. 2409 vœux ont été émis pour des formations dispensées par des composantes ayant choisi l'orientation active pour tous (O.T.).

Les lycéens n'ont sollicité un avis d'orientation que pour 964 vœux sur 16543 possibles soit dans seulement 5,8% des cas. En 2009, ils avaient sollicité un avis pour 6,7% des vœux.

Traitement des dossiers

	TOTAL	O.T.	O.S.
Nombre d'avis A	1468	1032	436
Nombre d'avis B	601	352	249
Nombre d'avis C	327	231	96
Nombre d'avis I	73	69	4
TOTAL dossiers traités	2469	1684	785
TOTAL dossiers à traiter	3373	2409	964
Pourcentage traités / à traiter	73%	70%	81%
Pourcentage de dossiers laissés sans réponse	27%	30%	19%

87% des composantes ont choisi l'orientation active sollicitée en 2010.

Ce choix peut s'expliquer par :

- le manque de retour des « candidats » lorsqu'un entretien est proposé dans la procédure d'orientation active pour tous (en 2009, pour les filières Droit et AES confondues, seuls 65 entretiens ont été réalisés pour 781 proposés)
- la lourdeur de la procédure d'orientation active pour tous pour des filières pouvant recevoir plus d'un millier de vœux

Limites de la procédure et perspectives d'amélioration

Le portail unique de préinscription en ligne et l'orientation active permettent :

- de mettre à disposition des informations sur les filières dans un lieu unique
- de proposer un contact entre futur étudiant et enseignant
- de rationaliser la procédure de sélection

Cependant, l'émission d'avis d'orientation via cette procédure laisse perplexes nombre d'enseignants et de professionnels de l'orientation.

Les limites de la procédure

Peut-on réellement présumer de la réussite d'un futur étudiant ?

Il est difficile pour les enseignants de l'université de présumer de la réussite d'un élève de terminale avec les informations disponibles sur le portail. En effet, comme le montre l'exemple ci-dessous, on trouve un lien logique entre réussite au baccalauréat et notes en terminale.

Cependant, peut-on certifier qu'un élève moyen en français ne sera pas bon en droit ? Des personnes se révélant à leur entrée à l'université, est-il pertinent de donner un avis qui risquerait de décourager un étudiant qui deviendra peut-être excellent ?

Exemple des licences de Droit et d'AES en 2008

DROIT	Avis A	Avis B	Avis C
Inscrits	342	132	24
Réussite	130	9	0
% Réussite	38%	7%	0%
AES	Avis A	Avis B	Avis C
Inscrits	105	75	18
Réussite	32	6	1
% Réussite	30%	8%	6%

On remarque dans les tableaux que les avis donnés semblent plutôt en lien avec la réussite des étudiants. Cependant, on voit également que 7% des avis B réussissent en Droit et 8% en AES. En sens inverse, on voit également que 62% des avis A inscrits en Droit et 70% des avis A en AES échouent en première année. Que dire à un étudiant qu'on a encouragé à venir et qui échoue tout de même ?

« *Orientation* » ? « *active* » ? On demande aux enseignants de faire de l'orientation mais beaucoup ne se sentent pas compétents pour le faire. En effet, s'ils sont à la pointe des connaissances au niveau des filières de formation et des perspectives professionnelles dans leur domaine, la plupart d'entre eux n'ont pas de connaissances suffisantes des autres filières pour proposer des pistes d'orientation n'ayant aucun lien avec leur domaine d'enseignement. Ils n'ont pas forcément une vision globale des possibles en dehors de leur domaine.

Par contre, l'université peut donner aux futurs étudiants des informations qui vont leur permettre de cerner les disciplines qu'ils vont aborder, les attentes de l'université et les aides qu'elle leur propose.

Orientation « active » pour qui ? Comment les élèves perçoivent-ils cette possibilité de pouvoir discuter avec des enseignants-chercheurs de leur projet ? Etant donné le peu de demandes d'avis réceptionnés par l'université, l'orientation via Admission post-bac ne semble pas être perçue comme positive et réellement « active » du côté des lycéens. De plus, les personnes demandant un avis sont souvent celles qui sont les plus motivées et ont un très bon dossier. En effet, 68% des avis donnés en orientation active sollicitée sont des avis A contre 16% d'avis B et 11% d'avis C.

Calendrier et ordre des vœux. Le calendrier de la procédure ne permet pas à l'université de donner les avis avant que le portail admission post-bac ne soit fermé à l'émission de nouveaux vœux. Concrètement, cela veut dire que, lorsqu'on reçoit un « candidat » en entretien, il est souvent trop tard pour lui conseiller d'ajouter un vœu pour une formation mieux adaptée.

De plus, comme l'université n'a pas accès au classement des vœux des « candidats », il arrive aux équipes pédagogiques de se retrouver, par exemple, devant un « candidat » auquel elles ont donné un avis C pour un vœu qui était en fait classé en 6^{ème} position après cinq formations sélectives de type BTS. Si la commission pédagogique avait prévu de conseiller au « candidat » de formuler des vœux pour des BTS, elle se retrouve démunie face au candidat en termes de conseil en orientation. Elle donne alors des conseils pour réussir en première année.

Perspectives d'amélioration

Un nouveau calendrier et une nouvelle plateforme pour l'orientation active

En 2009, Bernard Saint Girons fait 26 propositions pour améliorer la procédure. L'une d'entre elle sera mise en œuvre par les universités d'Alsace à la rentrée 2011-2012 : la procédure d'orientation active sera, *a priori*, réalisée à partir d'un portail différent d'admission post-bac et avancée au premier trimestre de terminale.

Ceci devrait avoir pour effet une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de la procédure par les lycéens. Cela permettra également aux équipes pédagogiques des universités de conseiller aux élèves d'ajouter des vœux sur le portail APB.

Une meilleure communication sur l'orientation active

Afin de mieux faire connaître l'existence de la procédure d'orientation active aux lycéens, il faut mieux informer les équipes pédagogiques. Une solution pour les universités serait de renforcer leurs liens avec les équipes pédagogiques de lycées et les conseillers d'orientation psychologues à travers le Rectorat.

Même si les universités d'Alsace rencontrent nombre d'élèves dans l'Académie à travers les différentes actions qu'elles proposent, il est nécessaire de créer plus de lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Les parents d'élèves sont également des prescripteurs à sensibiliser à ces problématiques d'orientation. L'Université de Strasbourg a pour projet d'organiser des séances d'information à leur destination.

Conclusion

Le portail www.admission-postbac.fr est une vraie révolution en termes de mise à disposition d'information sur les formations de l'enseignement supérieur. Il est de plus en plus connu et les différents utilisateurs connaissent de mieux en mieux son fonctionnement.

Cependant, la procédure d'orientation active, pourtant liée au même portail, est beaucoup moins connue et utilisée. De plus, elle n'est pas, sous sa forme actuelle, reconnue comme pertinente par un grand nombre d'universitaires qui l'utilisent plutôt comme vecteur d'information, rôle qu'elle remplit très bien. De nouvelles perspectives devraient s'ouvrir avec l'avancement de la procédure et sa dissociation du portail de préinscription en ligne.